



COMMUNE DE ESSEGNEY

Département des Vosges

## ARRETÉ :AR\_2023\_011

### Arrêté de circulation pour travaux branchement gaz

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux de branchement gaz souterrain doivent être réalisés "14, rue des Clercs" à ESSEGNEY par l'entreprise BRIGATTI dont le siège est au 38, rue de la Charité 88 150 THAON LES VOSGES pour faire un branchement gaz.

### ARRETE

**Article 1** – La "rue des Clercs" qui est en sens unique de l'intersection de la "rue Paul Legrand" jusqu'au n°14 sera barrée, une déviation par la "Rue Bienheureux Jean Martin Moye" sera mise en place.

**Article 2** - Le stationnement sera interdit de part et d'autre de la route au niveau du n°14 de la rue des Clercs.

**Article 3** – Les présentes dispositions seront applicables à compter du lundi 7 août 2023 à 8 heures pour la durée complète des travaux. Elles seront matérialisées par la pose de panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires à la charge de l'entreprise.

**Article 3** – Copie du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise BRIGATTI
- M. L'Adjudant Chef commandant le S.I.V.U
- M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire,

Eric JACOTE

